

Demande d'aide financière à la restauration patrimoniale

Demande débutée le :
Saisie par (votre nom) :

Identification du propriétaire

Nom :
Adresse :
Ville :
Code postal :
Téléphone :
Courriel :

L'entrepreneur * (cochez la case appropriée)

- A une licence RBQ no : _____
 - Est un artisan membre du Conseil des métiers d'arts du Québec
 - Est un restaurateur professionnel employé du Centre de conservation du Québec
 - Est un restaurateur en pratique privée, accrédité par l'Ass. canadienne des restaurateurs professionnels
- * Dans tous les cas une copie de la licence, du diplôme ou autre est requise

Emplacement des travaux

No de matricule :
Adresse :

** Description complète des travaux effectués par l'entrepreneur

(joindre l'annexe 1 - Tableau détaillé des factures déposées)

Nom de l'entrepreneur :

Coût total des travaux :

(Aucun dépassement de coût ne sera accepté, l'aide financière ne pourra donc pas être revue à la hausse)

** Description complète des travaux effectués par le propriétaire

(joindre l'annexe 1 - Tableau détaillé des factures déposées)

Coût total des travaux :

(Aucun dépassement de coût ne sera accepté, l'aide financière ne pourra donc pas être revue à la hausse)

Aide mémoire des documents à fournir avec cette demande

- Photos montrant l'état actuel des composantes concernées
- Plan technique et/ou croquis des travaux à effectuer
- Dessins techniques, devis d'exécution et/ou extraits de catalogue de fournisseurs de composantes neuves
- Facture de l'entrepreneur, natures des travaux, matériaux, main-d'œuvre, taxes. **Les factures doivent être déposées dans un délai maximum de 3 mois suivant l'échéance du permis**
- Quittance de l'entrepreneur

Conformité des travaux :	<input type="checkbox"/> Règlement 2021-11	<input type="checkbox"/> Règlement 2021-28
Accepté par :	Montant admissible :	Montant admissible :
Date :	Subvention accordée :	Subvention accordée :

N.B. : Si vous ajoutez des travaux en cours de route, vous devez refaire une demande d'autorisation.

** Aucune subvention ne sera accordée aux travaux non mentionnés dans la présente demande.